AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1146
FR0010282822-FS0502

6 juin 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SES IMAGOTAG

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 6 juin 2017, la société en commandite par actions Tikehau Capital (32 rue Monceau, 75008 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 30 avril 2017, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société SES IMAGOTAG et détenir, à cette date et à ce jour, 1 823 411 actions SES IMAGOTAG représentant autant de droits de vote, soit 14,02% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions de la société SES IMAGOTAG.

[1] Sur la base d'un capital composé de 13 010 242 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.